

SEANCE DU 2 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin, à dix-huit heures quarante cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant le vingt six mai deux mille vingt.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	15
Absent.....	02

Étaient présents : Mesdames et messieurs ANTIGNY Valérie, BARTHELEMY Karine, BARDOUX Vanessa, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, DE FARCY DE PONTFACRY Astrid, LE GOFF Philippe, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, ROL Théo, VAN DAMME Lionel, WOZNY Philippe

Absent excusé :

Mme MARCHAIS Caroline - Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre
Mme COGNARD Karine - Pouvoir donné à Mme ANTIGNY Valérie

Secrétaire de Séance : Mme BARDOUX Vanessa

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

2020/04 – n°1 Installation des commissions

Article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

M. Le Maire rappelle les commissions et indique qu'un adjoint sera le vice président de chaque commission et que le Maire est Président de plein droit.

M. le Maire présente le tableau avec le positionnement de chacun dans les commissions.

M. Le Maire procède au vote à main levée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Décide, à l'unanimité,** de la composition des commissions comme figurant sur la feuille jointe.

2020/04 - n°2 Désignation représentants des commissions extérieures

M. le Maire présente le tableau concernant les commissions extérieures :

- Délégués SATESE (1 titulaire / 1 délégué)
- SIEIL (1 titulaire / 1 délégué)
- Syndicat mixte Ambillou Pernay (6 membres)

- Transport des élèves – CCGCPR
- Délégués CNAS élu

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Désigne, à l'unanimité,** les membres suivants :
 - Délégués SATESE (1 titulaire / 1 délégué) : **Jean-Hugues BERGER / Philippe LE GOFF**
 - SIEIL (1 titulaire / 1 délégué) : **Jean-Hugues BERGER / Philippe LE GOFF**
 - Syndicat mixte Ambillou Pernay (6 membres) :
 - **Jean-Pierre PENINON**
 - **Philippe WOZNY**
 - **Jean-Hugues BERGER**
 - **Valérie ANTIGNY**
 - **Patrick PLAULT**
 - **Caroline MARCHAIS**
 - Transport des élèves – CCGCPR :
 - **Vanessa BARDOUX / Vincent MINAULT / Astrid DE FARCY DE PONTFARCY**
 - Délégués CNAS élu : **Vanessa BARDOUX**
 - Correspondant Défense : **Astrid DE FARCY DE PONTFARCY**

2020/04 - n° 3 Approbation rapport de la CLECT établi le 2 mars 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 2 mars 2020, portant sur l'actualisation des charges consécutives :

- A la compétence petite enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation)
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire dont les besoins ont été recensés pour chacune des communes
- A la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques »
- A la prise de compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 2 mars 2020,
- d'adopter le montant de l'attribution :
 - négative de fonctionnement de – 119 545.93 €
- à verser par la commune de Pernay à la communauté de communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à – 119 545.93 € pour l'année 2020.
- de donner à M. le Maire ou son représentant, l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2020/04 - n° 4 Modification du tableau du personnel : avancements de grades

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'apporter une modification au tableau des effectifs du personnel afin de :

- Créer un grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe dans la perspective d'avancement de grade d'un agent,
- Créer un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans la perspective d'avancement de grade d'un agent,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

INFORMATIONS DIVERSES :

Il est défini les dates des différentes commissions.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 22 juin 2020 à 18 h 45

M. Le Maire indique qu'il convient de prévoir une occurrence pour les prochains Conseils Municipaux.
Il est retenu le dernier vendredi de chaque mois, hors vacances scolaires, comme les années précédentes.

La séance est levée à 20 h 00